



Termes de référence

Evaluation du Projet de Promotion et Protection Sociales Réactives aux Chocs en Haïti (PROMES II)

1. Contexte

Haïti est l'un des pays les plus pauvres de l'hémisphère occidental et présente l'un des coefficients de Gini les plus élevés au monde. Haïti est confronté à des crises multifactorielles, à la fois humanitaires et structurelles, le maintenant très fragile tant face aux catastrophes naturelles que sur le plan politique, économique et social. Avec la continuité d'actes de violence par des gangs armés – notamment dans la grande aire métropolitaine de Port-au-Prince –, l'insécurité et la peur affectent toutes les activités sociales et économiques du pays. L'ONU recense aujourd'hui plus de 300 gangs armés, dont la moitié opère et contrôle la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les actes de violence à large échelle, contre le personnel soignant, éducatif, humanitaire et plus généralement contre des populations ont engendré des déplacements de dizaines de milliers de civils qui cherchent un peu de protection dans les zones rurales. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population vit en insécurité alimentaire sévère (IPC 3+).

2. Protection sociale en Haïti

Diverses initiatives lancées par l'État haïtien depuis 2011 ont amené à l'élaboration, entre 2018 et 2019, d'une nouvelle Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS) sous le leadership du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST). Cette politique a pour objectif de casser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté multidimensionnelle, favoriser l'autonomisation personnelle et économique, et créer les conditions pour une plus grande égalité.

La mise en œuvre de cette politique passe par des plans d'action territoriaux. Il s'agit à la fois de tenir compte des réalités du terrain et d'assurer que les mécanismes de protection et de promotion sociales contribuent au développement social et économique des territoires et de leurs populations.

L'axe 4 de la PNPPS vise à la Promotion et Protection Sociale Réactives aux Chocs (PPSRC). Un Plan d'Action National (PAN) 2023-30 de la PNPPS est en cours de mise en œuvre. Dans le cadre de ce plan, la Banque Mondiale (BM) finance un programme de Protection Sociale Adaptative pour une Résilience Accrue (PSARA) alors que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) met en œuvre son programme Klere Chimen avec une approche similaire. Un groupe de travail réunissant le MAST, la DGPC, et différents parties prenantes et bailleurs principaux, assurent la coordination et le suivi de ces projets aux niveaux locaux, départementaux et nationaux.

3. L'engagement de la DDC

Les relations diplomatiques entre la Suisse et Haïti remontent à l'établissement en 1957 d'une représentation consulaire convertie en ambassade en 2011. Au fil des années, la Suisse s'est progressivement engagée en Haïti en vertu de son mandat humanitaire et a intensifié sa présence après le tremblement de terre de 2010 et l'ouragan Matthew de 2016. Aujourd'hui, la Suisse est présente dans le pays à travers un bureau humanitaire à Port au Prince (BH) et un bureau de projet à Port Salut.

La Coopération suisse a soutenu de 2019 à 2023 un programme national de promotion et protection sociale (PROMES) en lien avec la politique nationale dans le Département du Sud-Est à travers le PAM et Fonkoze. Suite à la stratégie de concentration géographique de la Suisse dans le Département du Sud, une phase 2 du projet (PROMES II) a été lancée en 2024 avec le PAM comme partenaire principal. Le projet devait initialement se conclure en juillet 2027 mais il a été prolongé d'une année en 2026, soit une clôture en juillet 2028.

4. Objectifs du mandat

- Conduire une évaluation du projet PROMES II.
- Proposer des recommandations pour une suite éventuelle de la Suisse dans la Protection et Promotion sociale (PPS).

5. Cahier des charges

L'évaluation du projet devra permettre de :

- Apprécier la stratégie et les approches de mise en œuvre du projet et les résultats obtenus sur le plan qualitatif et quantitatif.
- Mesurer le niveau d'ancrage institutionnel du projet (partenariats, MAST, DGPC, etc.).
- Mesurer les résultats déjà atteints par rapport aux objectifs du projet.
- Apprécier la perception des acteurs du projet.
- Apprécier la satisfaction des bénéficiaires du projet, tant au niveau des institutions renforcées que les r  cipiendaires vis  s par le programme.
- Identifier les probl  matiques particuli  res de la mise en   uvre des transferts mon  taires soit la ligne d'action 1 (ciblage, m  thodes de distribution, m  canismes de r  clamation, information et retours, mesures de correction). Analyser en particulier les r  sultats obtenus et la viabilit   de l'approche e-money.
- Mesurer l'ad  quation des contributions avec la situation des b  n  ficiaires (calcul et montants des allocations, sch  mas de d  penses, nombre de paiements)
- Evaluer l'impact des diff  rentes mesures d'accompagnement (ligne d'action 1).
- Evaluer la situation, la pertinence et la performance du SIMAST (Syst  me d'Information du MAST) et son application.
- Evaluer la capacit   de r  ponse du programme selon le manuel op  rationnel de la r  ponse aux chocs du PSARA (ligne d'action 2).
- Evaluer l'impact du renforcer les capacit  s de la Direction D  partementale du MAST, notamment sa capacit   pour pouvoir conduire et assurer la concertation large des acteurs autour de la protection et de la promotion sociales en conformit   avec la PNPPS et garantir la r  alisation selon les termes et standards pr  vus des lignes d'action du projet (ligne d'action 3).
- Analyser les changements dans la situation des b  n  ficiaires (positifs, n  gatifs, inchang  s), en appliquant une analyse diff  renci  e par sexe ; fournir des informations sur des facteurs habilitant et d  shabillant qui favorise une am  lioration de la situation des femmes gr  ce au programme
- Assurer que toute l'  tude soit mise en   uvre en adoptant une perspective qui prenne en compte le genre et qui met en lumi  re l'impact diff  renci   que le programme peut avoir pour les hommes et les femmes.
- Evaluer la mise en   uvre de l'approche de « Gestion de projet sensible au conflit » au sein du programme et visibiliser les d  fis rencontr  s.
- Proposer des options pour une   ventuelle phase ult  rieure d'un projet similaire.

6. M  thodologie

L'  valuation se d  roulera en trois phases :

- Pr  paration et consultation des parties prenantes du projet.
- Visites de terrain.
- R  daction et rapportage.

Elle inclura les aspects suivants :

- Entente avec le BH sur les questions et probl  matiques    aborder et analyser.
- Rencontre avec les diff  rentes parties prenantes du projet et du domaine de la PPS.
- Rencontre avec les bailleurs et partenaires principaux du domaine de la PPS.
- Analyse de l'  tat de la situation actuelle du syst  me de s  curit   sociale en Ha  ti.
- Revue des projets pass  s et en cours.
- Planification et organisation des visites de terrain en coordination avec le Responsable National de Programme    Port-au-Prince.
- Atelier de pr  sentation du rapport d'  valuation au BH.
- Int  gration des remarques dans le rapport final.

6. R  sultats attendus (livrables)

- Rapport pr  liminaire    soumettre avant le 15 janvier 2027.
- Rapport interm  diaire    soumettre avant le 28 f  vrier 2027.
- Brouillon du rapport final    soumettre avant le 15 avril 2027.
- Rapport final    soumettre pour le 30 avril 2027.

Les co  ts li  s    l'  valuation (d  placements, ateliers, h  bergements) seront inclus dans l'offre.

7. Durée et planning

L'évaluation est prévue dans un délai de six mois. Du 1^{er} novembre 2026 au 30 avril 2027.

Activités	Estimation # jours
Etude de documents	2.0
Réunion d'introduction au bureau de la Coopération suisse	0.5
Préparation des documents de l'évaluation	2.0
Analyse du contexte et de la situation de la PPS	2.0
Rédaction du rapport préliminaire	2.0
Réunions et entrevues avec les parties prenantes	3.0
Mission sur le terrain	6.0-10.0
Rédaction du rapport intermédiaire	4.0
Présentation du rapport intermédiaire au bureau Coopération suisse	0.5
Rédaction du rapport final	4.0
Total	25.0-30.0

8. Qualifications requises

- Au moins 10 ans d'expérience dans les services de consultation et d'évaluation.
- Expérience pertinente relative aux différents objectifs visés par l'évaluation.
- Bonne connaissance des récentes développements dans le domaine de la PPS en Haïti.
- Expérience de la programmation humanitaire en Haïti.
- Expérience de collaboration avec des entités gouvernementales, des ONG locales et internationales et les agences internationales (en particulier PAM et BM).
- Excellente capacité de rédaction et bonne capacité de présentation des documents.
- Maîtrise orale et écrite du français (tous les livrables devront être rédigés en français).

9. Information pour la transmission des offres

L'offre doit être transmise par courriel à portauprince@eda.admin.ch - au plus tard le 1er octobre 2026, avant 18h00 (heure d'Haïti).

Le budget disponible pour cette évaluation est de CHF 50'000.

Elle doit être constituée de la manière suivante :

- Une offre technique ne dépassant pas 10 pages présentant :
 - ✓ Compréhension du mandat.
 - ✓ Approche et méthodologie proposée.
 - ✓ Calendrier prévisionnel.
 - ✓ Présentation de preuve d'expériences dans l'exécution de mandats similaires.
- Une offre financière (USD) ne dépassant pas une page.
- Une fiche technique comprenant les CV des évaluateurs/trices et les références.